

Arrêté DG N° 2016 - 187

**portant constitution et composition du comité permanent de suivi
du dispositif de prévention des risques psycho-sociaux concernant
les médecins**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'article L. 6143-7 alinéa 4 du Code de la Santé Publique ;

Vu le plan d'action visant à prévenir et à traiter les situations individuelles complexes concernant le personnel médical, adopté par le directoire le 4 janvier 2016 et sa déclinaison, votée en CME du 10 mai 2016 ;

Article 1 :

Il est institué un comité permanent de suivi des dispositifs de prévention des risques psycho-sociaux concernant le personnel médical.

Ce comité est chargé de la prévention des risques psycho-sociaux des personnels médicaux. Son champ de compétences recouvre le traitement et le suivi des situations individuelles liées aux risques psycho-sociaux, qui n'ont pas pu trouver de résolution au niveau local ;

Il ne se substitue pas aux autres instances et notamment celles issues de la CME ;

Il doit notamment établir un bilan annuel des situations individuelles conflictuelles suivies et des actions mises en œuvre. Il émet un avis sur l'engagement de procédures disciplinaires lorsque les faits reprochés sont liés à des risques psycho-sociaux.

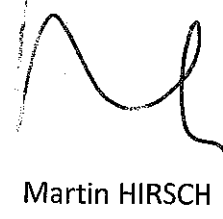
Article 2 :

La composition du comité visé à l'article 1 se compose de :

- Monsieur le Pr Noël GARABEDIAN, président de la commission médicale d'établissement (CME) ou son représentant ;
- Madame le Dr Anne GERVAIS, vice-présidente de la CME ;
- Monsieur le Dr Nicolas DANTCHEV, président de la commission vie hospitalière (CVH) de la CME ;

- Monsieur le Pr Rémi SALOMON, vice-président de la commission vie hospitalière de la CME ;
- Monsieur le Pr Thierry BEGUE, président de la commission du temps et des effectifs médicaux (CTEM) ;
- Madame Christine WELTY, directrice de la direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités (DOMU) ;
- Deux représentants du service ressources humaines médicales de la DOMU ;
- Madame Mme Fabienne LECIEUX, coordonnatrice des services de santé au travail ;
- Monsieur Serge MOREL, directeur du groupe hospitalier des Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière-Charles Foix ;
- Monsieur le Pr Joël ANKRI, président de la CMEL du groupe hospitalier des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest ;
- Monsieur le Pr Gérard FRIEDLANDER, Doyen de la faculté de médecine Paris V ;
- Un représentant du conseil de l'Ordre des médecins (en tant que de besoin, les autres ordres seront sollicités).

Fait à Paris, le 26 AOUT 2016



Martin HIRSCH